



NOTAIRES



QUESTIONNAIRE EN VUE DE LA LIQUIDATION DU REGIME MATRIMONIAL

REFERENCE :

DOSSIER :

ETAT CIVIL

Madame/Monsieur :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

TEL :

@ :

Avocat :

Adresse :

Date de la décision d'Aide Juridictionnelle :

I - LA DATE D'EFFET DE LA DISSOLUTION DU REGIME MATRIMONIAL :

EXPLICATIONS :

Pour la liquidation de votre régime matrimonial une date est primordiale : la date d'effet de la dissolution de votre régime matrimonial. A cette date cesse d'exister la communauté entre les époux. C'est à cette date que l'on se situe pour :

- Déterminer la consistance des biens à partager;
- Tenir compte des sommes payées par un époux pour le compte des deux.

Cette date ne correspond pas à la date du jugement de divorce mais elle correspond :

- soit à la date de l'Ordonnance de Non Conciliation ;
- soit à une date choisie par les époux d'un commun accord ;
- Soit à la date fixée dans le jugement à cet effet, si l'un des époux a demandé et obtenu le report de la date des effets du divorce à une date antérieure.

-SELON VOTRE CAS, MERCI D'INDIQUER CETTE DATE : ___/___/___/

II - VOTRE SITUATION MATRIMONIALE

Date du mariage : ___/___/___/

Lieu du mariage : _____

Existence d'un contrat de mariage : OUI - NON

Si OUI, nom et adresse du notaire ayant reçu le contrat
(Joindre une copie de ce contrat)

_____ OUI NON
_____ OUI NON
_____ OUI NON
_____ OUI NON
_____ OUI NON

Les biens sont-ils toujours dans leur état initial ou des travaux ont ils été réalisés depuis ?

V - VOS AUTRES BIENS

Hormis les biens de famille ci-dessus évoqués, quels autres biens possédez-vous ?

(Pour répondre, placez-vous à la date d'effet du divorce déterminée dans le cadre I)

Biens immobiliers : maison, appartement, terrains, forêts ... :

(Joindre les titres de propriété)

Avoirs monétaires ou financiers : comptes bancaires, d'épargne, compte titres... au nom de l'un ou l'autre des époux ou des deux :

(Joindre les relevés de compte)

Parts ou actions de société :

(Joindre les statuts, acte de cession de parts, et les deux derniers bilans)

Dettes ménagères : carte de crédit, crédit revolving :

(Fournir les relevés de situation)

Impôts sur le revenu, taxes foncières et d'habitation, CSG ... :

(Fournir les avis d'impositions)

Autres dettes :

(Fournir les justificatifs)

VII - COMPTES D'ADMINISTRATION

(Pour répondre, placez-vous à la date d'effet du divorce déterminée dans le cadre I)

Avez-vous payé seul tout ou partie des dettes évoquées (joindre justificatifs)

VIII - TESTAMENTS – DONATIONS ENTRE EPOUX

Avez-vous consenti un testament ou une donation en faveur de votre ex-conjoint ?

Si oui, ont-elles été révoquées ?

IX – ATTRIBUTION PREFERENTIELLE

Envisagez-vous de solliciter l'attribution à votre profit de certains biens ?

Si oui, lesquels ?

AFFIRMATION DE SINCERITE

Je soussigné(e) (nom et prénom)

ATTESTE de la réalité et de la sincérité des déclarations faites ci-dessus.

JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR ne détenir aucune autre valeur, aucun autre compte et plus généralement aucun autre élément que ceux que j'ai relatés aux termes du présent questionnaire, tant à mon nom que pour le compte des personnes interposées, sur le territoire français ou à l'étranger.

JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR avoir révélé l'intégralité des dettes qui, à ma connaissance, avaient été contractées au cours de la communauté.

JE RECONNAIS AVOIR ETE AVERTI(E) que, dans le cadre des ces déclarations, si une omission avait été faite sciemment, je pourrais encourir devant les instances judiciaires les peines de recel civil, c'est-à-dire que les sommes ou les biens dissimulés au détriment de mon ex-conjoint, lui seraient attribués avant tout partage, sans préjudice pour celui-ci de solliciter d'éventuels dommages et intérêts, et que les dettes pareillement sciemment dissimulés pourraient être mises à ma seule charge.

**FAIT A
LE**

SIGNATURE

DOCUMENT A ME RETOURNER DES QUE POSSIBLE AVEC LES JUSTIFICATIFS

L'Office AB Notaires vous accueille du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h - le samedi sur rendez-vous
Parking gratuit au sein du Village des Serres, face au local